

Assemblée générale

Rapport d'activité 1990

Une année un peu courte depuis la dernière assemblée générale de Dunkerque en septembre dernier. Une année marquée, je dirais même obsédée, par le problème de la réforme des statuts professionnels, marquée par notre emménagement dans nos nouveaux locaux de la rue des Lions Saint-Paul. C'est aussi la fin du mandat du Conseil National élu en 1988 et du bureau élu en 1989 après un changement de présidence.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Nombre et répartition des adhérents

Le nombre des adhérents à la mi-juin 1991, approche les 2400, avec une forte majorité de membres appartenant à la section des bibliothèques publiques. A noter la remontée importante de certaines régions, dans lesquelles se manifeste aussi le dynamisme des centres de formation professionnelle.

L'emménagement dans les nouveaux locaux.

Repeindre, transporter, installer, ce fut chose faite dans les premiers jours de l'année. Je remercie tout particulièrement la petite équipe qui a participé à cette difficile opération.

Quelque 200 personnes avaient répon-

du à notre invitation à fêter cette installation, le 27 Mai dernier, à l'issue de la remise du 3e prix Sorcières du livre de Jeunesse.

La vie des sections.

La vie des sections se poursuit, toujours aussi riche et dense, dont il n'est pas possible ici, vous le comprendrez, de donner la liste exhaustive des actions entreprises. A noter la réflexion engagée pour permettre d'envisager la refonte des sections BN /BU /BS. La question se pose depuis quelques années devant le déséquilibre croissant entre le nombre d'adhérents issus des bibliothèques de lecture publique et ceux qui travaillent dans un ensemble de bibliothèques que l'on pourrait qualifier de bibliothèques d'étude. Un groupe de travail après enquête auprès des adhérents est arrivé à la conclusion que cette réforme, qui n'entraînerait pas de modification des statuts, est souhaitée. Il reste à demander aux sections concernées de se prononcer dans leurs différents conseils d'administration pour que la décision puisse être présentée à l'ensemble des adhérents de l'association.

Dans la section des BS un important travail d'enquête d'identification a été réalisé avec l'envoi d'un questionnai-

re auprès de tous les adhérents en janvier 1991. La section vient de publier les résultats de cette enquête, avant de passer à la 2e phase qui doit permettre de réaliser l'ébauche d'un fichier national permettant de lancer cette enquête auprès de 2300 bibliothèques spécialisées.

Par la suite un annuaire général des BS pourra être publié, ce qui n'existe pas à ce jour.

Après 5 années passées à la présidence de la section Monique Lambert cède la place à Andrée Verdiel, directrice du Centre de documentation de l'Institut des Sciences Politiques de Grenoble. Elle reste représentante de la section au Conseil National avec Catherine Schmitt.

La section des BP à, bien entendu, consacré une grande partie de son temps et de son énergie aux projets de réforme de la Fonction publique territoriale et a fait circuler l'information grâce à Lecture Publique qui fut d'ailleurs plusieurs fois adressé aux adhérents de toutes les sections. C'est le 4 février que la section a tenu son annuelle journée d'étude sur le thème *Informatique et communication*, qui a donné lieu à 3 motions (RAMEAU, Notices d'autorité, format de fournitures de données par la BN) adoptées le 12 février par le Conseil national.

C'est également la section BP qui organisa les *Perspectives pour la coopération* avec la FFCB, et notamment Anne-Marie Bertrand et Didier Guilbaud, ainsi qu'à titre d'experts Michel Melot, Pascal Sanz et Louis Yvert (voir chapitre Interassociations). Enfin, signalons que le texte *La bibliothèque publique* est désormais en cours de discussion dans un groupe de travail de l'IFLA.

Les sections BN-BS-BU ont organisé quant à elles, entre autres travaux, une journée d'étude conjointe le 15 mars à la BN sur *Le marché des notices bibliographiques* qui eut un grand succès.

La sous-section des bibliothèques de CE a consacré son année à la rédaction d'une charte des bibliothèques de CE. Le texte est maintenant retravaillé avec les syndicats, la rédaction finale n'est donc pas entièrement terminée. Quant à l'enquête sur les bibliothèques de CE, elle est en cours de rédaction : le dépouillement est terminé, il est complété par une série d'interviews. Rappelons que le financement en a été assuré par la DLL, et que la conception est un travail de collaboration avec Claudie Tabet de la DLL. La parution est prévue pour fin 1991 sous forme d'une brochure grand format.

La sous-section des bibliothèques d'art et la sous-section des bibliothèques musicales, ont continué leur travail, dont vous pouvez obtenir le compte rendu auprès des présidentes.

La vie des groupes régionaux.

Nous avons l'an passé constaté la nécessité de resserrer les liens avec les groupes régionaux.

Les 15 et 16 Décembre se sont donc retrouvés dans les environs de Dijon, répondant à l'invitation du groupe Bourgogne, les présidents de groupes régionaux et les membres du Bureau national.

Après avoir examiné la situation des différents groupes, nous avons mené une réflexion sur les relations avec le secrétariat et avec le Bureau, sur les

moyens de communication, les problèmes de gestion, les centres de formation élémentaire, les rapports avec les agences de coopération. Nous avons constaté l'absence, expliquée par la mise en sommeil de leurs activités, des groupes Bretagne, Languedoc-Roussillon et Lorraine.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de pouvoir annoncer qu'avec la tenue d'une assemblée générale à Vannes le 11-04-91 et à Sète le 04-03-91, les groupes Bretagne et Languedoc-Roussillon retrouvaient leurs adhérents et leur vitalité. Pour la Lorraine une entrevue avec le conseil d'administration de l'ABCDEL, le 10 Juin dernier permettait de jeter les bases d'un rapprochement des deux associations : les adhérents de l'ABCDEL seraient invités à adhérer à l'ABF, tandis qu'une majorité des versements de cotisation au futur groupe régional permettra au cours d'une année de transition de revoir le financement et le fonctionnement des activités. Ainsi pour la première fois depuis plusieurs années tous les groupes régionaux seront en activité.

A noter aussi que les membres du Bureau national se sont beaucoup déplacés et qu'en particulier par l'utilisation de la télécopie et de notre messagerie minitel, les communications se sont considérablement améliorées : voir en particulier la mobilisation bien coordonnée obtenue au moment de la parution des statuts de la fonction publique territoriale.

A la fin de l'année une autre rencontre sera organisée à l'intention des présidents de groupes régionaux.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Pilotée par Thierry Giappiconi, la **commission loi** a pris le relai de la commission réseaux.

Elle a élaboré un ensemble de propositions, de recommandations et de remarques d'ordre réglementaire et législatif, qui a été remis au Conseil national pour discussion dans les groupes et sections.

Ce travail repose sur des principes

fondamentaux : obligations de l'Etat et des collectivités territoriales, gratuité des services courants de consultation et de prêt, diversité et qualité des collections, reconnaissance de la nécessaire professionnalisation des services et préservation du cadre réglementaire garantissant le statut de service public. Pour la définition des missions, le texte s'inspire du manifeste de la section des BP. Mais ce cadre juridique concerne également les établissements privés pour lesquels nous proposons des mesures propres à sauvegarder les collections patrimoniales.

La commission Europe.

Elle fonctionne depuis deux ans sous la présidence de Pascal Sanz.

Elle a terminé la rédaction de son manuel sur les échanges entre bibliothèques de l'Europe.

Mais le retard pris dans la publication ne nous permet pas de vous le mettre aujourd'hui entre les mains. La commission Europe est une commission permanente qui a aussi pour tâche de suivre les échanges entre bibliothèques, et la représentation des bibliothèques françaises au Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire du CFPPA (Voir supra).

La commission formation.

Très mobilisée par la nécessaire réorganisation du fonctionnement de la formation professionnelle, la commission a aussi mis en chantier une série de livrets pédagogiques qui seront disponibles pour les étudiants de la rentrée prochaine. Présidée par Jean-Claude Annezer, la commission s'est en outre chargée de la préparation du n°150 du Bulletin qui sert de dossier d'introduction au congrès.

LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Les statuts.

La question des statuts territoriaux et de l'Etat a occupé une bonne part de nos préoccupations. L'enjeu est en effet important. Il convenait de défendre les principes de l'association à travers la redéfinition des statuts des deux Fonctions Publiques :

- Unité de la profession ; ce qui signifie que les collègues de la FPE et FPT sont recrutés selon les mêmes modalités, disposent de la même formation et bénéficient des mêmes carrières ;
- Défense de la spécificité de la formation professionnelle ; ce qui signifie la défense de l'ENSB-ENSSIB, du CAFB, et l'exigence d'une vraie formation professionnelle pour les catégories C ;
- Revalorisation ; ce qui signifie que les exigences en matière de formation (BAC+2 pour les B) soient reconnues dans les traitements.

Notre position a été défendue avec fermeté. Le Bureau a conduit de nombreuses délégations au Ministère de la Culture, de l'Intérieur, à Matignon, partout où l'on a bien voulu nous recevoir.

A chaque fois, il va sans dire qu'étaient associés des collègues relevant des deux fonctions publiques. Nous avons toujours recherché l'action commune avec les autres associations concernées, dans les délégations, mais aussi par une déclaration commune à laquelle se sont jointes 16 associations. Nous avons directement organisé des pétitions nationales et suscité des prises de position de la part des élus et de la presse locale. Les groupes régionaux ont très efficacement relayé cette entreprise. Nous avons soutenu l'initiative intersyndicale qui a conduit à la manifestation et à la délégation de novembre. Le fait que notre association soit un lieu de rencontre de collègues d'opinions et d'engagements syndicaux différents a sans doute facilité cette première démarche commune.

Nous avons fait preuve de constance et de fermeté et les faits malheureusement confirment notre analyse ; notamment en ce qui concerne le A'.

Nous avons contribué dans certains cas à obtenir gain de cause (conservateurs, Bac+2 pour les B, revalorisation des C).

Dans d'autres cas, nous avons très partiellement sauvé les meubles (intégrations) et dans d'autres cas, subi une défaite (A', maintien d'un B de trop,

traitement nettement insuffisant pour cette catégorie).

Le combat n'est pas terminé. Nous avons de nouveau demandé audience à Matignon dès la sortie des statuts d'Etat. L'action continue.

La participation de l'ABF

- Le *Conseil supérieur des bibliothèques* :

Outre la présidente qui en a été nommée membre au moment de sa création, et qui a participé régulièrement aux travaux en particulier dans les commissions *Europe, Statuts et formation professionnelle, Charte*, plusieurs de nos membres ont été sollicités, en particulier T. Giappiconi et M Lambert. A noter aussi la participation très précieuse de Michel Melot au colloque *Perspectives de la coopération*, tenu à Orléans les 3 et 4 Juin derniers. Force est cependant de constater que l'ABF ne peut que marquer son désaccord avec le CSB en certaines circonstances : par le refus du CSB de s'exprimer sur la réforme des statuts, ce qui est singulièrement méconnaître le rôle des personnels dans la vie actuelle et à venir des établissements et dans l'incroyable plaidoirie contre la gratuité du prêt dans les bibliothèques entendue dans le cadre du projet de texte de charte pour les bibliothèques. Rappelons que nous sommes opposés au principe d'une charte et restons partisans d'une loi. Néanmoins, notre participation au CSB est très enrichissante par les contacts qu'elle permet. Son président et ses vice-présidents marquent par leur présence à ce congrès, l'attention qu'ils portent à notre association.

- Le *CFPPA (Comité français de pilotage du plan d'action pour les bibliothèques de la communauté européenne)* : l'ABF y est représentée par Pascal Sanz. Après avoir défini les critères selon lesquels devaient être présentés les projets émanant des bibliothèques françaises, le CFPPA examine actuellement plusieurs projets susceptibles d'être transmis à Luxembourg. Nous avons obtenu du CFPPA que des informations soient communi-

quées aux différents types de bibliothèques, et que l'on ait le souci de faire émerger des projets émanant aussi de la lecture publique.

- *La commission pédagogique nationale* dans laquelle J.C. Annezer a représenté l'ABF risque maintenant de disparaître, souhaitons que tout le travail de réflexion sur la formation moyenne puisse servir à d'autres instances après les transformations annoncées.

Rappelons que l'ABF est membre du conseil d'administration du CNL, qu'elle a participé occasionnellement à des rencontres avec différentes personnalités, citons par exemple notre rencontre récente avec René Rizzardo, auteur du rapport sur la décentralisation culturelle, de même qu'une réflexion menée avec le CNFPT sur la formation professionnelle.

Les relations interassociation.

L'interassociation auprès de laquelle nous étions représentés par Anne-Françoise Bonnardel a avancé ses travaux pour la constitution d'une fédération française des associations. Rappelons que les graves problèmes posés par la réforme des statuts nous ont permis de mesurer à quel point nos différentes associations et nos différentes professions avaient besoin de se concerter.

C'est dans le cadre d'un partenariat avec la FFCB que nous avons réalisé le colloque *Perspectives de la coopération* à Orléans les 3 et 4 Juin, dans le prolongement des démarches communes menées en faveur du CNCBP. A l'issue de ces journées, l'ABF et la FFCB vont tirer un texte de synthèse et de propositions, et les actes seront publiés à l'automne.

C'est encore en collaboration avec l'Association des libraires de jeunesse, que nous avons organisé avec 16 bibliothèques publiques le 3e prix Sorcières du livre de jeunesse remis dans la cours du 7, rue des Lions-St-Paul en présence de nombreux auteurs et illustrateurs, tel PEF ou Jean Claverie.

Les relations internationales.

La participation de l'ABF au congrès

de l'IFLA à Moscou sera cette année encore importante grâce à l'aide financière du CORI, association chargée de gérer le reliquat du congrès de Paris. 15 membres de l'ABF seront ainsi partiellement ou totalement pris en charge. L'ABF devra garder à ses frais le déplacement de ses dirigeants, règle décidée par le CORI, elle pourra aider des collègues africains.

Rappelons que plusieurs d'entre nous sont particulièrement actifs dans les comités permanents de l'IFLA et que c'est dans une participation aux instances que la France devra se montrer plus offensive. Marcelle Beaudiquez, membre du bureau exécutif est rééligible cette année.

L'ABF est membre de l'ABCDEF, association des responsables des bibliothèques et centres de documentation universitaires et de recherche d'expression française, dont le secrétariat est assuré par Jacques Keriguy. Nous y sommes représentés par Alban Daumas. L'ABF est également membre de la Fabadef.

Depuis plusieurs années, l'ABF organise en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse, un stage commun pour de jeunes bibliothécaires français et allemands. Cette année le stage a eu lieu en France, à Dunkerque, sur le thème : réalités des bibliothèques françaises et allemandes. Didier Guilbaud en a été l'organisateur, du 27 au 31 mai dernier.

Les relations avec nos collègues des associations étrangères sont maintenues régulièrement par notre participation aux différents congrès : Anne-Françoise Bonnardel en Suisse, Didier Guilbaud en Allemagne, Catherine Schmitt en Ecosse. Cette année, 8 associations ont répondu à notre invitation.

Sous la houlette du British Council et avec l'aide de son représentant à Paris, Frances Salinié, les échanges franco-britanniques se poursuivent : une réunion à Londres en décembre dernier, une réunion à Paris en avril, des projets de congrès en Ecosse sur les-

quels nous reviendrons, et la réunion de Londres les 18 et 19 mai derniers, au cours de laquelle ont été jetées les bases de la future fédération européenne des associations. Pascal Sanz nous représentera dans le groupe de travail chargé d'élaborer les statuts.

Dans le cadre de la francophonie, des échanges se poursuivent avec des collègues africains et l'ABF prendra en charge le déplacement d'un bibliothécaire cambodgien qui viendra effectuer un stage à la Ville de Paris. A noter que dans ce domaine, les mouvements sont timides et il semble qu'en particulier les liens avec la Roumanie ne se soient pas vraiment développés. Alban Daumas continue à veiller sur ce secteur.

LES PRISES DE POSITION

Outre ses très nombreuses prises de position sur les statuts (courriers, motions, télégrammes, rendez-vous), l'ABF a été amenée à présenter 3 motions proposées par la section BP concernant la liste RAMEAU, les notices d'autorité, les formats des fournitures des données.

Un texte sur la coopération a été préparé avec la FFCB à l'issue du colloque d'Orléans.

LES PUBLICATIONS

Le Bulletin d'informations

Le Bulletin de l'ABF vient d'adopter une nouvelle présentation, sobre et élégante. Ce graphisme qui reprend le logo, va être utilisé pour l'annuaire et la plaquette sur les centres de formation élémentaire. Mais tout autant, c'est le contenu rédactionnel qui évolue et s'enrichit, puisque chacun des numéros compte désormais plus de 100 pages.

A côté d'Anne-Marie Chaintreau, rédacteur en Chef et de Jacqueline Gascuel, le comité de rédaction comprend un représentant de chacune des sections : ceci afin d'assurer un lien régulier entre le Bulletin et les activités de l'association. Nous souhaiterions d'ailleurs que se développent les

rubriques "Bloc-notes" (ou chronique) et la "dernière minute" qui sont autant d'occasions de parler de la vie de l'association.

Les thèmes abordés et la façon de les aborder peuvent intéresser un très large éventail de collègues, de tous types de bibliothèque et de tous niveaux de responsabilité.

Le "Métier de bibliothécaire"

Le projet de refonte totale du *Métier de bibliothécaire* n'a pu aboutir et devant le fait que le manuel était en voie d'être épuisé, c'est à une nouvelle édition qu'il a été procédé, avec quelques modifications importantes. Le chantier reste ouvert, nous en reparlerons dans les orientations.

L'enquête sur les jeunes lecteurs a été publiée dans le numéro 151 du Bulletin, de même que les actes du séminaire d'Arras sur la délocalisation des universités. Ce sont des raisons d'économie et plus encore de diffusion qui nous ont conduit à choisir cette formule de publication sous forme de dossier à l'intérieur du Bulletin.

Quant à l'enquête sur les bibliothèques de CE, son ampleur ne nous a pas encore permis de la terminer avant ce congrès, elle fera l'objet d'une publication à part entière financée par la DLL, de même pour le *Manuel Echanges avec les bibliothèques d'Europe* pour lequel nous serons aidés par le CNFPT.

L'annuaire

Une nouvelle édition s'imposait. Nous avons choisi de faire un annuaire consacré aux seuls membres de notre association et de reprendre en alternance la formule annuaire commun à plusieurs associations.

La Note d'information

Malheureusement, il faut l'admettre, aucun progrès dans la régularité de parution que nous souhaitions. C'est donc un sujet qu'il faudra reprendre dans les orientations.

LE NOUVEAU CONSEIL NATIONAL

il compte 30 membres dont 15 issus des groupes régionaux et 15 désignés dans les sections :

Bibliothèques publiques :

Anne-Marie Bertrand, Franck Caputo, Françoise Danset, Jacqueline Gascuel, Didier Guilbaud, Dominique Lahary, Jean-Loup Lerebours, Marianne Miguet, Alain Pansu, Hélène Richard, Christian Rogel.

Bibliothèques spécialisées :

Monique Lambert, Catherine Schmitt.

Bibliothèques universitaires :

Jean-Claude Annezer, Marie-Martine Tomitch.

Bibliothèque nationale :

Pierre-Yves Duchemin

Alsace : Francis Gueth ; Aquitaine : Nicole Saint-Denis ; Bretagne : Mme Bartheleuf ; Centre : Danye Sigure-Garnier ; Franche-Comté : Jean-Yves Claudet ; Ile-de-France : Thierry Giappiconi, Pascal Sanz, Jean-Claude Van Dam ; Nord : Jean-Pierre Zanetti ; Normandie : Jacky Besnier ; Paris : Jean-Claude Garreta, André Thill ; Rhône-Alpes : Nelly Vingtdoux ; Midi-Pyrénées : Geneviève Boulbet ; P.A.C.A : Chantal Houssin.

LE NOUVEAU BUREAU

Présidente : Françoise Danset

Vice-Présidents : Monique Lambert, Marie-Martine Tomitch, Pierre-Yves Duchemin.

Secrétaire générale : Catherine Schmitt

Secrétaire adjoint chargé de la coordination avec les groupes régionaux : Jean-Loup Lerebours

Secrétaire adjointe chargée de la formation : Geneviève Boulbet

Secrétaire adjointe chargée de l'édition : Béatrice Coignet

Trésorier : Alain Pansu

Trésorier adjoint : Dominique Lahary